TISSEUR

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

CODE D'ÉTHIQUE ET RÈGLES DE CONDUITE – TISSEUR INC.

À jour le : 17 juin 2019

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT 3

1. MISSION 4

2. VISION 4

3. VALEURS 4

4. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL 5
   4.1 HARCÈLEMENT AU TRAVAIL 5
   4.2 ÉGALITÉ, ÉQUITÉ ET DIVERSITÉ 5
   4.3 SANTÉ ET SÉCURITÉ 5
   4.4 ENVIRONNEMENT 5

5. CONDUITE DANS LES PRATIQUES COMMERCIALES 6
   5.1 UTILISATION DES BIENS 6
   5.2 CADEAUX ET AVANTAGES 6
   5.3 ACTIVITÉS POLITIQUES 6

6. QUALITÉ DES SERVICES 7

7. MEMBRES DE L'ÉQUIPE TISSEUR INC. 7

8. FOURNISSEURS, PARTENAIRES ET AUTRES PERSONNES AYANT UN LIEN AVEC TISSEUR INC. (LES « PARTIES PRENANTES ») 8

9. RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS 8
   9.1 COLLECTE D'INFORMATIONS 8
   9.2 ARRANGEMENTS DE PRIX ET PARTAGE DE MARCHÉS 8

10. COMITÉ D'ÉTHIQUE 9

11. CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE APPLICABLE 10

12. SURVEILLANCE ET GESTION DU CODE 11

ENGAGEMENT DU MEMBRE DE L'ÉQUIPE TISSEUR INC. 12

MOT DU PRÉSIDENT

Chers membres de l'équipe Tisseur Inc.,

C'est avec grand honneur que je vous présente ce Code d'éthique et règles de conduite (ci-après le « Code ») qui vise à définir quels sont les principes fondamentaux et les règles cardinales de notre entreprise. Tisseur inc., qui œuvre dans le domaine de la construction depuis près de 20 ans, a su bâtir au fil des années une excellente réputation dans le domaine. C'est dans le but de préserver cette réputation, de maintenir la confiance de sa clientèle et de ses partenaires et d'assurer le bien-être des membres de son personnel que nous avons décidé d'édicter ce Code.

L'éthique et la bonne conduite vont bien au-delà du respect des lois et règlements en vigueur. Il s'agit pour chaque membre de l'équipe de contribuer à assurer un milieu de travail sécuritaire et sain, de bâtir des liens basés sur le respect et l'intégrité et de contribuer à la préservation de l'excellente réputation de Tisseur inc. dans son travail quotidien.

Tisseur inc. prend plusieurs engagements par l'entremise de ce Code dans le but notamment d'agir avec intégrité dans toutes ses activités quotidiennes ainsi que d'offrir un milieu de travail sécuritaire et sain à tous les membres de son équipe.

YANNICK TISSEUR
Président

C'est dans cette même veine que Tisseur inc. s'attend à ce que ses fournisseurs, partenaires et toute autre personne ayant un lien avec Tisseur inc. prennent connaissance du présent Code et s'engagent invariablement à s'y conformer.

Tisseur inc. croit fermement que l'amélioration continuelle de ses processus et de ses opérations lui permettra de préserver sa bonne réputation dans le milieu de la construction et de s'assurer du respect des standards émis par l'industrie, la législation applicable et les normes environnementales en vigueur.

Ce Code ne saurait prévoir toutes les situations auxquelles les membres de l'équipe auront à faire face. En cas d'incertitude ou de questionnement quant à la manière d'agir dans une situation donnée, je vous encourage à en discuter avec votre supérieur immédiat, la directrice des ressources humaines et de la conformité, le Comité d'éthique ou bien moi-même.

1. Mission

Notre mission est de toujours respecter le bien-être de membres de notre personnel, les échéanciers et le budget de notre clientèle ainsi que de nos partenaires, et ce peu importe la taille du projet en ayant toujours à notre disposition l'expertise des membres de notre équipe, notre savoir-faire ainsi que nos équipements sophistiqués de manière à pouvoir répondre à un large éventail de besoins dans le domaine de la construction.

2. Vision

Tisseur inc. vise à fournir des produits et services qui surpassent les exigences des clients en ayant les ressources adéquates afin de fournir un travail de haute qualité.

Nous visons toujours à exécuter notre travail en respectant les plus hauts standards de l'industrie, la législation applicable et les normes environnementales.

3. Valeurs

INTÉGRITÉ :

considérant cette valeur comme étant fondamentale, Tisseur inc. prend l'engagement indéfectible de s'astreindre aux principes les plus élevés d'intégrité et de comportement éthique et de s'efforcer d'aller au-delà de ses obligations légales.

ÉQUIPE :

tous les membres du personnel de Tisseur inc. font partie de l'équipe et seront traités avec respect tant dans l'élaboration des politiques que dans les activités quotidiennes. Le travail d'équipe est très valorisé chez Tisseur inc. puisqu'il permet de maximiser la contribution et l'apport de tous et toutes. Tisseur inc. s'assure de faire preuve d'ouverture aux idées de tous les membres de l'équipe dans l'atteinte de ses objectifs.

EFFICACITÉ :

étant très consciente des besoins de ses clients et partenaires d'affaires, Tisseur inc. vise toujours à respecter les exigences de ceux-ci, tant au niveau des échéances que du budget en s'efforçant de mener ses projets de manière efficace, le tout dans le respect des plus hauts standards de l'industrie, de la législation applicable et des normes environnementales.

SANTÉ ET SÉCURITÉ :

pour Tisseur inc., la santé et la sécurité de tous les membres de l'équipe représentent une préoccupation primordiale. À cet effet, Tisseur inc. met en place de manière continue des mesures concrètes pour s'assurer de réaliser les travaux qu'elle effectue de façon sécuritaire.

EXCELLENCE :

Tisseur inc. s'engage à viser l'excellence dans le cadre des travaux qu'elle effectue ainsi que dans les relations qu'elle entretient avec ses employés, clients, fournisseurs et partenaires.

4. Environnement de travail

4.1 Harcèlement au travail

Le harcèlement, les menaces, l'intimidation et la violence tant verbale que physique ne seront en aucun cas tolérés, que ce soit des paroles ou agissements de la part d'un membre de l'équipe, d'un client, d'un fournisseur, d'un partenaire ou d'autres personnes interagissant avec Tisseur inc.

Chaque membre de l'équipe est tenu de signaler tout acte ou toute menace de violence à son superviseur ou à la direction des ressources humaines, dans le but d'assurer un milieu de travail positif, harmonieux et professionnel.

4.2 Égalité, équité et diversité

Tisseur inc. s'engage à respecter l'égalité des chances en matière d'emploi. Aucune discrimination ne sera tolérée, qu'elle soit fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique faisant l'objet d'une protection légale.

4.3 Santé et sécurité

Chez Tisseur inc., l'engagement envers la santé et la sécurité au travail est une responsabilité sociale fondamentale.

Afin d'assurer leur propre sécurité et celle de leurs collègues, les membres de l'équipe doivent s'engager à ne pas exercer leurs fonctions avec les facultés affaiblies par une substance susceptible d'altérer leur bon jugement ou de nuire à l'exécution sécuritaire, efficace et responsable de leurs tâches.

De par son programme de prévention, Tisseur inc. prend l'engagement de fournir un environnement de travail sain et sécuritaire en s'assurant de prévenir les accidents de travail et lésions professionnelles des membres de l'équipe sur tous les chantiers.

Pour la mise en place de ce programme, en plus de devoir suivre les consignes de santé et de sécurité mises en place par Tisseur inc., chaque membre de l'équipe doit signaler immédiatement à son superviseur toute situation potentiellement dangereuse pour sa santé et son intégrité physique ainsi que celle de tout autre membre du personnel de Tisseur inc.

4.4 Environnement

Tisseur inc. prend l'engagement formel de toujours respecter de manière rigoureuse l'ensemble des lois et règlements en vigueur en matière environnementale, autant au niveau municipal, provincial que fédéral.

Il est du devoir de tous les membres du personnel de Tisseur inc. de participer à la conservation de l'environnement et d'en faire la promotion en posant des gestes susceptibles d'améliorer sa qualité.

5. Conduite dans les pratiques commerciales

5.1 Utilisation des biens

Les biens de Tisseur inc. en demeurent sa propriété exclusive et doivent servir à ses activités uniquement. Ils ne peuvent servir à soutenir une entreprise personnelle ou faire l'objet d'une utilisation à des fins personnelles.

Tous les membres de l'équipe doivent s'assurer de protéger les actifs de Tisseur inc. (matériel, équipements et fournitures) contre la perte, le vol, les dommages, l'utilisation abusive, l'utilisation non autorisée et la destruction.

Les membres de l'équipe doivent en tout temps utiliser les biens de Tisseur inc., qu'ils soient tangibles ou intangibles, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

5.2 Cadeaux et avantages

Les employés, partenaires et fournisseurs de Tisseur inc. doivent éviter d'offrir ou d'accepter des cadeaux ou avantages s'il est possible que ceux-ci soient destinés, ou peuvent être perçus comme pouvant influencer de manière inappropriée le jugement de la personne qui les reçoit.

Seuls les cadeaux et avantages n'ayant aucune influence sur le jugement ou sur l'accomplissement des tâches et responsabilités de la personne qui les reçoit peuvent être admissibles dans la mesure où ils n'amènent pas non plus à douter de l'objectivité ou de l'impartialité de la personne qui a donné le cadeau ou a octroyé l'avantage.

Il est formellement interdit aux employés de Tisseur inc., ainsi qu'à ses partenaires et fournisseurs d'offrir ou d'accepter des paiements illicites.

En cas de doute sur l'octroi ou l'acceptation d'un cadeau ou d'un avantage, tout membre du personnel doit s'adresser à son supérieur immédiat pour s'assurer d'avoir l'ensemble de l'information nécessaire à la prise de décision concernant le cadeau ou l'avantage qu'il envisage d'octroyer ou d'accepter, selon le cas.

Un registre des différents cadeaux ou autres avantages, contributions politiques, dons et commandites sera tenu à jour par Tisseur inc.

5.3 Activités politiques

Les membres du personnel de Tisseur inc. sont autorisés à mener des activités politiques légitimes qui respectent la réglementation en vigueur, pour autant que ces activités soient menées en dehors des heures de travail et qu'aucun bien de Tisseur inc. ne soit utilisé.

Les membres du personnel de Tisseur inc. peuvent s'exprimer librement quant à leur point de vue sur des questions d'ordre sociales ou d'intérêt public, mais doivent indiquer que les opinions exprimées ne sont pas celles de Tisseur inc.

6. Qualité des services

Tisseur inc. s'engage à offrir des produits et services de qualité tout en se conformant ou en excédant la réglementation et les normes en vigueur.

Les membres du personnel de Tisseur inc., ses fournisseurs, partenaires et toute autre personne faisant partie de la chaîne d'approvisionnement doivent aussi respecter cet engagement afin d'offrir des produits et services de qualité à la clientèle.

7. Membres de l'équipe Tisseur Inc.

Au plus tard le 1er juillet 2019 et à la même date de chaque année subséquente, tous les membres de l'équipe de Tisseur inc. qui assument un rôle de supervision, qui dirigent une équipe de travail ou qui occupent un poste de cadre devront avoir certifié par écrit leur engagement à se conformer à la version en vigueur du Code ainsi qu'à prendre connaissance des changements qui pourraient y être apportés promptement et à s'y conformer dès leur entrée en vigueur.

Toutes ces personnes s'engagent également à transmettre une copie du Code à tous les employés, travailleurs et/ou Parties prenantes (tel que décrit ci-après) sur les chantiers qui sont sous leur supervision et qu'une copie du Code sera conservée sur tous les chantiers.

Les membres de l'équipe de Tisseur inc. doivent aussi veiller à ce que les relations de toute sorte qu'ils entretiennent dans le cadre de leurs fonctions avec les partenaires, fournisseurs et autres personnes ayant un lien avec Tisseur inc. soient empreintes d'intégrité, d'honnêteté, de transparence et de bonne foi.

Les membres de l'équipe de Tisseur inc. s'engagent à respecter en tout temps l'ensemble de la législation et de la réglementation applicables et à éviter de se placer dans des situations de conflit d'intérêts dans l'exercice de leurs fonctions.

Il est attendu que le respect du présent Code doit transparaître dans l'ensemble des activités quotidiennes qu'entreprennent les membres de l'équipe de Tisseur inc. ainsi que dans leurs relations avec les fournisseurs, partenaires et autres personnes ayant un lien avec Tisseur inc.

Tout membre de l'équipe qui ne se conformerait pas aux dispositions du présent Code sera passible de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

Rien dans le présent Code ne limite la capacité de Tisseur inc. dans la prise de mesures disciplinaires visant à sanctionner un membre de l'équipe dans quelque domaine que ce soit, expressément prévu ou non par le présent Code.

8. Fournisseurs, partenaires et autres personnes ayant un lien avec Tisseur Inc. (les « Parties prenantes »)

Tisseur inc. s'attend à ce que toutes les Parties prenantes prennent connaissance du présent Code et s'engagent à s'y conformer.

9. Relations avec les concurrents

9.1 Collecte d'informations

Les membres de l'équipe Tisseur inc. ainsi que toutes les Parties prenantes ne doivent en aucun cas recueillir des informations sur la concurrence en usant de moyens illicites ou contraires à l'éthique.

9.2 Arrangements de prix et partage de marchés

Aucun comportement monopolistique visant à restreindre la concurrence ne sera toléré. Tisseur inc. prend l'engagement de respecter toutes les lois sur la concurrence en vigueur.

Les arrangements de prix et le partage de marchés ne seront en aucun cas tolérés, et ce dans toute situation, incluant de manière non limitative les appels d'offres et l'octroi de contrats de gré à gré.

Tout membre de l'équipe Tisseur inc. qui a connaissance d'une activité ayant des implications monopolistiques ou anticoncurrentielles doit en aviser immédiatement la directrice des ressources humaines et de la conformité ou le directeur des affaires juridiques.

10. Comité d'éthique

MANDAT ET PRINCIPALES FONCTIONS

Le Comité d'éthique est établi pour :

- Assurer une bonne gouvernance et veiller à ce que des mesures concrètes et efficaces soient mises en place de manière continue afin de promouvoir les plus hauts standards d'éthique et d'intégrité au sein de Tisseur inc.;
- Assurer la diffusion du Code sur le site Web de Tisseur inc. afin de le rendre accessible à tous, voir au dépôt du Code à l'Autorité des marchés publics (AMP) et présenter le Code à tous les membres de l'équipe de Tisseur inc. et à l'ensemble des Parties prenantes;
- Conseiller la direction de Tisseur inc. dans la conduite des affaires de l'entreprise; et
- Agir rapidement face à toute problématique soulevée en lien avec le présent Code et émettre les recommandations qui s'imposent à la direction de Tisseur inc. afin de corriger définitivement ladite problématique.

COMPOSITION

Les membres du Comité d'éthique de Tisseur inc. sont :

- Yannick Tisseur, président;
- Gabriel Bélanger, directeur construction;
- Cynthia Tisseur, directrice des ressources humaines et de la conformité;
- Manon Malo, directrice de la comptabilité;
- Kevin Turgeon, directeur ouvrage d'art; et
- Isabelle Casgrain, directrice en santé et sécurité.

RÉUNIONS

Les membres du Comité d'éthique doivent se réunir au moins quatre (4) fois par année.

11. CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE APPLICABLE

Les membres de l'équipe Tisseur Inc. ainsi que l'ensemble des Parties prenantes s'engagent à respecter les principales lois et règlements applicables à leurs activités :

- Loi sur les contrats des organismes publics;
- Loi sur l'équité salariale;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics;
- Loi sur la concurrence;
- Loi sur la qualité de l'environnement;
- Loi de l'impôt sur le revenu;
- Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction;
- Loi sur le bâtiment;
- lois et règlements reliés à la Régie du bâtiment du Québec;
- Loi sur la santé et la sécurité au travail
- Code de sécurité pour les travaux de construction;
- Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles;
- Loi sur les normes du travail;
- Code civil du Québec;
- Charte de la langue française;
- Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre;
- Les lois et règlements relatifs à l'adjudication des contrats municipaux;
- Les décrets relatifs aux conditions de travail des employés de l'industrie de la construction ainsi que des conventions collectives applicables, le cas échéant.

Il est important de préciser que cette liste n'est pas exhaustive et ne constitue qu'un simple guide. Tous les membres de l'équipe Tisseur Inc. ainsi que l'ensemble des Parties prenantes sont tenus de respecter l'entièreté de la législation et règlementation applicable.

12. Surveillance et gestion du Code

La directrice des ressources humaines et de la conformité ainsi que le Comité d'éthique sont chargés de la saine administration du présent Code et de superviser les efforts de Tisseur inc. en vue de promouvoir le respect de celui-ci et d'en honorer ses principes.

Tout employé, administrateur ou Partie prenante doit signaler un manquement au présent Code ou à la loi, incluant les actes auxquels il a pris part. À cette fin, la personne concernée doit communiquer avec la directrice des ressources humaines et de la conformité ou avec le directeur des affaires juridiques, selon le cas. Tisseur inc. s'engage à protéger la confidentialité de tout individu qui signale un possible manquement ainsi qu'à agir promptement et avec professionnalisme. Aucun membre de l'équipe de Tisseurs inc. ne fera l'objet de mesures de représailles dans l'éventualité où il signalait un présumé manquement et aucune pénalité, suspension ou congédiement ne pourra lui être imposé pour ce motif.

Enfin, le Comité d'éthique s'engage à faire enquête de manière diligente s'il a des motifs de croire qu'une possible infraction au Code a été commise par l'un des membres de l'équipe de Tisseur inc. Au besoin, Tisseur inc. s'engage à faire appel à des ressources externes pour enquêter sur lesdits manquements.

Un expert indépendant sera mandaté par Tisseur inc afin d'étudier le contenu du présent Code et de déterminer les améliorations qui pourraient y être apportées. Tisseur inc. s'engage à prendre en considération toute recommandation dudit expert et à apporter tout changement qui pourrait être requis au présent Code afin qu'il corresponde aux meilleures pratiques de l'industrie et qu'il satisfasse aux plus hauts standards d'éthique et d'intégrité en tout temps.

Accusé de réception

Je soussigné(e), reconnais avoir reçu une copie du *Code d'éthique*, en avoir pris connaissance et m'engage par la présente à m'y conformer.

Signé à _____

ce _____ jour de _____ 20 _____ .

_____

(signature)

Nom de l'employé(e) : _____

Nom de l'employeur : _____

RÉCEPTION PAR _____

SIGNATURE _____

DATE DE RÉCEPTION _____

Veuillez retourner ce formulaire dûment signé à votre service des ressources humaines.

TISSEUR
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

TISSEUR

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

CODE D'ÉTHIQUE ET RÈGLES DE CONDUITE – TISSEUR INC.

www.construction-tisseur.com